

D.2016.07.06.5.10

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 6 Juillet 2016

5 - PROJETS TERRITORIALISES

5.10 - DOUBLEMENT CAPACITE LIGNE A - 52m : Marché 52 M 2016 12819 M : Assurance Construction Lot 1 Responsabilité Civile du Maître d'Ouvrage - approbation du marché à conclure avec le groupement d'entreprises VERSPIEREN/MSIG

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X	X (pouvoir M. Trautmann à partir de 10 h00)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (M. Lattes)	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud		X (M.Arévalo)	
SITPRT			
BACOU Denis	X		
LERY Sébastien	X		
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon)	

Exposé de Monsieur le Président :

Le Comité Syndical,

Par délibération n° 2015.03.25.4.3 du 25 mars 2015, a approuvé le programme de l'opération Améliorations Ligne A.

Par délibération n° 2015.03.25.4.5 du 25 mars 2015, a confié par mandat de maîtrise d'ouvrage à la SMAT la réalisation de l'opération Améliorations Ligne A.

Par délibération D.2015.10.14.6.2 du 14 octobre 2015, autorisait le SMTc à signer avec la société AON FRANCE le marché de Conseil en Assurances n° 52M 2015 12563 M.

Le présent marché porte sur le Lot 1 : responsabilité civile du maître d'ouvrage.

La durée globale du marché est estimée pour une durée totale correspondant à la période de construction de 48 mois et jusqu'à l'expiration du délai de garantie subséquente conforme à la loi de sécurité financière.

La procédure utilisée pour la mise en concurrence est la procédure restreinte en application des articles 69 et 70 du Décret 2016-360 du 25 mars 2016.

Ce marché a fait l'objet d'une première consultation dans le cadre d'une procédure négociée qui a été déclarée sans suite eu égard au manque de concurrence. L'avis de déclaration sans suite a été télétransmis le 21 avril 2016 au JOUE, BOAMP, l'Argus Assurance et Marché Online et publié sur le site Tisseo.fr.

L'avis d'appel public à la concurrence pour ce marché a été télétransmis le 22 avril 2016 au JOUE, BOAMP, l'Argus Assurance et Marché Online et publié sur le site Tisseo.fr.

4 entreprises ont remis une candidature dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence.

Les enveloppes ont été ouvertes le 18 mai 2016.

Les sociétés suivantes ont présenté une candidature :

1. SIACI SAINT HONORE / SWISS RE INTERNATIONAL
2. VERSPIEREN / MSIG
3. MMA / CABINET ROUMY ET JOYEUX
4. KRE / XL CATLIN

Par décision du Président du SMTc du **30 mai 2016**, ont été agréées **4** candidatures.

1. SIACI SAINT HONORE / SWISS RE INTERNATIONAL
2. VERSPIEREN / MSIG
3. MMA / CABINET ROUMY ET JOYEUX
4. KRE / XL CATLIN

Sur les 4 candidats, **2** entreprises ont remis une offre dans les délais prescrits.

La Commission d'Appel d'Offres du SMTc a, dans sa séance du 21 juin 2016, attribué le marché au groupement d'entreprises VERSPIEREN/MSIG, pour un montant de 894 400 Euros TTC.

* *
*

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20160711-20160706-5-10D-
DE
Date de télétransmission : 11/07/2016
Date de réception préfecture : 11/07/2016

Le Comité Syndical :

- entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

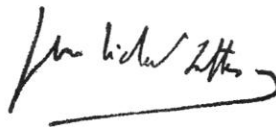
ARTICLE 1 : AUTORISE la dépense correspondante.

ARTICLE 2 : AUTORISE la SMAT à signer avec le groupement d'entreprises VERSPIEREN/MSIG, le marché 52 M2016 12819 M concernant le lot 1 Responsabilité Civile du Maître de l'ouvrage pour l'opération 52 mètres, pour un montant de 894 400 Euros TTC.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour,
Mois et an que dessus,

Pour extrait conforme
Le Président



Jean-Michel LATTES